

Appel à projet

Projet CAMUS x Mobilier national

CRÉATION D'UNE ŒUVRE-BANQUETTE ENTRE ART ET DESIGN



1. Présentations

1.1. Le projet CAMUS

Le projet Camus vise à regrouper les bureaux de l'administration centrale du ministère de la Culture sur trois sites, contre sept actuellement. Pour ce faire une grande campagne de travaux est mise en œuvre afin d'accompagner la modernisation des espaces.

Le patrimoine et la création contemporaine sont au cœur du réaménagement des nouveaux locaux afin d'incarner au mieux « l'immobilier de la Culture », soutenir les artistes et refléter les missions et valeurs portées par ministère.

1.2. Le Mobilier national

Soutien des métiers d'art et de la création depuis le XVII^e siècle, le Mobilier national a pour mission d'assurer la conservation et la restauration de ses collections uniques au monde, de perpétuer et de transmettre des savoir-faire exceptionnels. Haut lieu de patrimoine, l'institution est aussi un acteur majeur de la création contemporaine et de la promotion des arts décoratifs à la française.

Le Mobilier national crée et restaure des dizaines de milliers de meubles et d'objets destinés à l'ameublement et au décor des édifices publics en France et à l'étranger. Plus de trois-cent-quarante femmes et hommes œuvrent au quotidien à entretenir, à pratiquer et à mettre en valeur les savoir-faire d'excellence de l'institution, à Paris et en région. Les manufactures des Gobelins et de Beauvais sont vouées à la tapisserie, la manufacture de la Savonnerie au tapis, les ateliers du Puy-en-Velay et d'Alençon à la dentelle. L'Atelier de Recherche et de Création – l'ARC – promeut la création et le design contemporain en France. Sept ateliers de restauration se répartissent les différentes spécialités du bois, du métal et du textile.

Résolument tourné vers l'avenir, le Mobilier national est l'un des membres fondateurs du Campus d'Excellence des métiers d'arts et du design - Paris, manufactures des Gobelins, lancé en 2020. Il témoigne par son rôle de la vitalité de la création artistique et du design contemporain.

Le Mobilier national est un établissement public administratif rattaché au ministère de la Culture.

1.3. Description du projet

Le ministère de la Culture souhaite faire appel à un créateur pour concevoir une « œuvre-banquette » pour l'espace d'accueil Jaucourt au Quadrilatère des archives, situé au 56 rue des Francs-Bourgeois à Paris.

Cette banquette viendra structurer ce nouvel espace d'accueil Jaucourt et sera un marqueur fort pour l'identité des services hébergés au Quadrilatère des archives : Direction générale de la création artistique (DGCA) et Direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA).

Cet appel à projet a vocation à sélectionner un créateur en vue d'un prototypage par l'ARC.

Ce projet se déroule en trois phases :

- Septembre 2022 : sélection de l'œuvre destinée à être prototypée par l'ARC
- Septembre 2022 – Septembre 2023 : prototypage de l'œuvre par les artisans de l'ARC. Le créateur sera étroitement associé à la réalisation de son œuvre.
- Septembre 2023 : Finalisation et livraison de l'œuvre-banquette

2. Cahier des charges

Le cahier des charges est disponible sur demande et sera envoyé après signature d'un accord de confidentialité.

La demande est à adresser à l'adresse mail suivante : communication.mobilier@culture.gouv.fr

3. Conditions de participation

3.1 Profil recherché

L'appel à projet est exclusivement destiné aux designers, architectes, artistes plasticiens ayant au moins cinq ans d'expérience.

Seuls les candidats justifiant de ces années d'expérience seront habilités à candidater à l'appel à projet. Cette preuve peut se faire par tous moyens (CV, diplôme, inscription à la Maison des artistes etc.).

3.2 Modalités de sélection

3.3.1 Déroulement de la sélection

La sélection du lauréat se déroulera en deux temps.

1^{er} temps de sélection : Une première sélection, sur dossier, permettra de retenir cinq candidats. Cette pré-sélection s'effectuera par une commission composée de représentants du Mobilier national et du ministère de la Culture le **lundi 20 juin 2022**.

Le résultat de la pré-sélection sera communiqué aux candidats le : **mercredi 22 juin 2022**.

Seuls les cinq dossiers présélectionnés seront présentés à la seconde commission. Afin que les cinq présélectionnés puissent préciser leur offre technique, un échange avec l'Atelier de Recherche et de Création ainsi qu'une visite du site destiné à accueillir l'œuvre-banquette (Quadrilatère des archives, situé au 56 rue des Francs-Bourgeois à Paris) seront organisés pendant l'été.

2nd temps de sélection : Sélection du projet lauréat par une commission le **vendredi 9 septembre 2022**.

Examen des cinq projets présélectionnés par une commission composée de :

Représentants des partenaires :

- Hervé Lemoine, président du Mobilier national
- Aude Accary-Bonnery, secrétaire générale adjointe du ministère de la Culture

Experts :

- Lucile Montagne, conservatrice et inspectrice des collections du Mobilier national
- Jérôme Bescond, chef de l'Atelier de Recherche et de Création du Mobilier national
- Frédéric Imbert, Atelier de Recherche et de Création du Mobilier national
- François Quintin, délégué aux arts visuels du ministère de la Culture
- Marc Iseppi, architecte - atelier Novembre
- Equipe projet CAMUS / Secrétariat général du ministère de la Culture
- Constance Guisset, designer invitée

Sur la base des propositions présentées dans les dossiers numériques, et des évaluations que chaque membre du jury aura établies à l'issue de la consultation des dossiers, le jury choisira la proposition qui, en termes formels et techniques, sera considérée comme la plus aboutie. Le résultat de la seconde phase de sélection sera communiqué aux candidats le : **lundi 12 septembre 2022.**

3.3.2 Critères d'attribution

Les critères de sélection retenus par le jury intégreront notamment les items suivants :

- Conformité au cahier des charges
- Pertinence de la problématique retenue par le projet
- Adaptation aux attendus en matière d'usages
- Pertinence de la prise en compte de l'espace et de son organisation dans la conception des mobiliers
- Efficacité du dispositif technique ou technologique – fonctionnalité
- Ergonomie des éléments de mobilier
- Facilité de circulation et d'entretien des espaces
- Performance des éléments de mobilier et des espaces en matière de développement durable
- Prise en compte de l'aspect industrialisation du/des produit(s)
- Réalisme et pertinence du prix estimé
- Cohérence de l'ensemble de la proposition et harmonie des différents éléments
- Originalité de la forme, qualités esthétiques
- Dimension innovante de la proposition

3.3.1 Constitution des livrables

Les livrables se présentent sous la forme de dossiers composés des éléments suivants :

1^{er} temps de sélection :

- Un CV (comprenant les références de commanditaires antérieurs le cas échéant)
- Une note d'intention : parti pris stylistique et conceptuel, enjeux techniques, matériaux préconisés (1500 signes espaces compris) ;
- Une note conceptuelle (2500 signes espaces compris) : parti-pris, objectifs, solution ; ainsi que la prise en compte de l'aspect développement durable.

2nd temps de sélection :

- Un état des recherches présenté sous la forme d'esquisses, croquis, schémas, études, (de 3 à 5 planches - réalisées en fichier numérique - format PDF ou équivalent – et format print A2) présentant :
 - o - Le projet finalisé (vues globales, détails) ;
 - o - Le projet dans son contexte spatial (implantation, scénario) ;
 - o - Le projet sous son aspect technique (matériaux et cotations, géométraux, éclatés) ;
- Un budget estimatif ainsi qu'une argumentation des coûts

4. Dépôt des candidatures

1^{er} temps de sélection :

La candidature constituée de l'ensemble des pièces demandées doit être envoyée par courriel sous la forme **d'un dossier numérique d'une taille inférieure à 10 Mo ou d'un lien vers ce dossier numérique**, au plus tard le **mercredi 15 juin 2022** à minuit, à l'adresse suivante : communication.mobilier@culture.gouv.fr.

Le dossier de candidature devra être nommé de la manière suivante : **MNCAMUS_nomducandidat**

Le modèle de l'acte de candidature est joint en Annexe 4. Le descriptif de la note d'intention est précisé au point précédent.

2nd temps de sélection :

Les candidats présélectionnés seront invités à compléter leur candidature en envoyant les livrables listés au point précédent (état des recherches et planches) sous la forme **d'un dossier numérique d'une taille inférieure à 10 Mo ou d'un lien vers ce dossier numérique**,

au plus tard le **mercredi 7 septembre 2022** à minuit, à l'adresse suivante : communication.mobilier@culture.gouv.fr.

Le dossier de candidature devra être nommé de la manière suivante : **MNCAMUS2_nomducandidat**

Le modèle de l'acte de candidature est joint en Annexe 5.

5. Récompenses

Le lauréat se verra gratifié d'une récompense forfaitaire de **15 000 € (T.T.C)** après signature d'une convention de cession de droit d'auteur au bénéfice du Mobilier national.

Une indemnisation forfaitaire de **1 000€ (T.T.C)** sera attribuée au deuxième, troisième, quatrième et cinquième du classement.

6. Engagements du lauréat

Le lauréat s'engage à :

- Accompagner tout le processus de prototypage jusqu'à la livraison du projet sélectionné.
- Céder les droits de propriété intellectuelle de son œuvre au Mobilier national afin qu'il puisse prototyper le projet

7. Prototypage du projet lauréat

L'Atelier de Recherche et de Création - ARC- du Mobilier national est en charge de la réalisation du prototype du projet validé par le jury du concours. Les mobiliers y sont conçus de manière à répondre aux normes en vigueur.

L'ARC est composé d'une section bois et d'une section métal. Une section matériaux composites peut être activée si nécessaire. L'outillage de l'ARC se compose de machines conventionnelles et de machines à commande numérique : un centre d'usinage à commande numérique 5 axes, un centre de découpe jet d'eau en 2,5D et un tour CNC par apprentissage.

Des externalisations complémentaires, notamment sur le garnissage et des finitions spécifiques restent possibles sous le contrôle de l'ARC.

Le lauréat devra travailler conjointement avec l'ARC et s'attacher à se rendre disponible afin de pouvoir se concerter en direct avec le chef d'atelier, dans un souci d'échange permanent et d'efficacité.

Le lauréat retenu sera donc sollicité de manière à résoudre point par point chacune des difficultés techniques avec l'ARC de manière à respecter les délais préalablement arrêtés.

Par convention, les prototypes du projet lauréat sont la propriété du Mobilier national. Ils seront inscrits dans les collections nationales.

8. Edition du projet lauréat

L'ARC est un bureau d'étude et de conception qui réalise des prototypes et ne fabrique donc pas en série. Il conviendra donc de s'appuyer sur le concours d'un éditeur qui assurera le développement sériel des pièces.

Toute édition du mobilier donnera lieu à l'établissement d'un contrat entre l'auteur, la maison d'édition et le Mobilier national qui prévoiera la rétribution au Mobilier national d'une redevance pour prototypage.

9. Calendrier prévisionnel

5 mai 2022	Publication de l'appel à projets
15 juin	Date de dépôts des éléments requis pour la 1 ^{re} phase
20 juin	Pré-sélection de 5 candidats
22 juin	Communication du résultat de la pré-sélection
22 juin – 11 juil.	Visite du site destiné à accueillir l'œuvre-banquette et échange avec l'ARC
7 septembre	Date de dépôts des éléments requis pour la 2 ^{nde} phase
9 septembre	Sélection du lauréat
12 septembre	Communication du résultat de la sélection finale
Fin septembre	Prototypage du projet lauréat
À partir de sept. 2023	Livraison de l'œuvre-banquette

Annexe 4 : Modèle d'acte de candidature des designers pour la 1^{re} sélection

Fiche de candidature

Mobilier national

Nom du projet :

Nom - Prénom du/des designer(s) ayant participé au projet :

Je certifie sur l'honneur avoir constitué un dossier de candidature répondant aux attendus.

- Un CV (comprenant les références de commanditaires antérieurs le cas échéant) ;
- Une note d'intention : contexte, acteurs, enjeux clés (1500 signes espaces compris) ;
- Une note conceptuelle (2500 signes espaces compris) : parti-pris, objectifs, solution ; ainsi que la prise en compte de l'aspect développement durable ;

Date :

Signature :

Annexe 5 : Modèle d'acte de candidature des designers pour la 2nde sélection

Fiche de candidature

Mobilier national

Nom du projet :

Nom - Prénom du/des designer(s) ayant participé au projet :

Je certifie sur l'honneur avoir constitué un dossier de candidature répondant aux attendus.

- Un état des recherches présenté sous la forme d'esquisses, croquis, schémas, études, (de 3 à 5 planches - réalisées en fichier numérique - format PDF ou équivalent – et format print A2) ; présentant :
 - Le projet finalisé (vues globales, détails) ;
 - Le projet dans son contexte spatial (implantation, scénario) ;
 - Le projet sous son aspect technique (matériaux et cotations, géométriques, éclatés) ;

- Un budget estimatif ainsi qu'une argumentation des coûts

Date :

Signature :